

VILLE DE JARNY  
54800

**CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 29 MARS 2017  
PROCES VERBAL**

Étaient présents : MM. ZANARDO, BARBIER, ZANIER, MAGNOLINI, LAFOND, WEY, BESSEDJERARI, BAUDET, VACCANI, DANTONEL, DESCLES, BISIAUX, COLNAT, MINARY Mmes, GUILLON, OUABED, TOURNEUR, DE SOUZA, AUDINET, LUX, MEBARKI, GENDRE, HENQUINET

Était représenté : M. MUSQ

Secrétaire de séance : Mme GENDRE

-----  
Le maire fait part des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations permanentes :

Marché de services :

Programme pluriannuel de fauchage et élagage : contrat conclu avec E.T.A. MERCIER Olivier, pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois, aux tarifs suivants :

- Prix fauchage au m<sup>2</sup> : 0,029 €
- Prix fauchage + taillis au m<sup>2</sup> : 0,029 €
- Prix élagage au ml : 0,03 €
- Prix fauchage du bassin de rétention : 0,058 €.

Stéphane Zanier demande la parole : « je souhaiterais faire une intervention suite aux déclarations des chefs de file de chacun des groupes d'opposition qu'on a pu entendre lors du DOB 2017. Certains penseront que j'aurais peut-être dû le faire au conseil en question mais je ne m'attendais pas à autant de culot dans les déclarations de certains d'entre vous.

J'aimerais donc, si vous me le permettez, vous mettre face aux incohérences de vos propos.

Excepté Monsieur Minary, vous nous avez tous expliqué que les baisses de dotation n'ont eu en fait que très peu d'impact sur les finances communales. Si je comprends bien vos analyses financières, ces baisses ne sont pas si graves que ça, bien que certains avaient déjà du mal à comprendre le calcul de la moyenne de l'épargne disponible sur plusieurs années.

Selon vous, l'équipe municipale s'en servirait même comme un prétexte pour cacher une mauvaise gestion. Rien que ça !

Je commencerai par vous, Monsieur Désclès. Vous qui nous parlez sans cesse du développement économique du secteur, allez donc dire aux chefs d'entreprise du BTP du Jarnisy ou d'ailleurs, qui ont vu leur chiffre d'affaires fondre comme neige au soleil à cause de ce que vous appelez vous un prétexte de la majorité. Ces chefs d'entreprise qui savent très bien, eux, que 70 % des investissements nationaux étaient réalisés par les collectivités. Allez leur dire que cette perte n'est pas si grave que ça. Près de 900 000 € depuis 2014. Ce sont autant de commandes qu'ils n'ont pas pu obtenir. Pour un donneur de leçons dans le domaine du développement économique, vous commencez avec de bonnes bases. On attend avec impatience vos prochaines analyses dans le domaine.

Madame Henquinet, comme toutes ces pertes ne sont pas si graves pour vous non plus, car vous les minimisez en jouant sur les pourcentages lors du DOB de cette année, je vais vous donner du concret. Ces 900 000 € représentent l'enveloppe globale de la restauration du Château de Moncel et de ses chemins. Ce bâtiment communal que vous avez utilisé pour attaquer le maire l'année dernière à la même époque. Comme si nous avions besoin de vous pour penser à le rénover. Pensez-vous vraiment que le maire et son équipe précédente ont souhaité faire de ce patrimoine remarquable de la ville de Jarny, la Maison de l'environnement, pour uniquement faire illusion ? Sans penser un seul instant à l'entretenir ? Heureusement que vous êtes là, sans quoi on l'aurait sûrement détruit. Cette rénovation le maire y pense depuis bien longtemps. Nous avons tout simplement préféré commencer par des travaux en régie pour limiter les dépenses et valoriser le savoir-faire de nos agents, le temps d'élaborer les différents devis, pour finir avec les rénovations les plus importantes nécessitant l'intervention de sociétés extérieures. Mais nous ferons quand même sans ces 900 000 € perdus. Et vous voudriez nous faire croire qu'on y arrive alors qu'on a une mauvaise gestion ?

Monsieur Bisiaux, qui nous reprochait l'année dernière de ne pas faire assez de travaux de voirie. Sachez, pour votre gouverne, que ces 900 000 € représentent 50 000 m<sup>2</sup> de voiries, soit à peu près 10 km de structures routières. Sachant que Jarny compte 55 km de chaussée, ce sont près d'1/5<sup>ème</sup> de notre réseau communal qui n'a pas pu être rénové à cause de ces pertes de recettes, mais ce n'est pas si grave que ça pour vous non plus. Et malgré notre, soi-disant mauvaise gestion, on arrive quand même à s'engager sur un plan pluriannuel de 1 200 000 € de réfection de voiries sur 3 ans pour terminer le mandat, en plus des 7 000 000 déjà engagés depuis 2001. Je vous parle encore une fois de choses concrètes. Je n'essaye pas de me faire paraître intelligent en parlant de « cash-flow », comme vous l'avez fait en 2015, ou de choses que je ne maîtrise pas. Et vous voudriez nous faire croire, vous aussi, qu'on y arrive alors qu'on a une mauvaise gestion ?

Et bien non ! On y arrive car on a effectivement une bonne gestion et les Jarnysiens le savent. Ils l'ont d'ailleurs démontré par leur vote, en renouvelant leur confiance envers notre maire et sa nouvelle équipe en 2014, dès le premier tour.

Je n'en ai pas fini. Une autre incohérence dans la déclaration de Monsieur Désclès, lors du DOB 2017, qui chaque année, tacle le maire sur l'importance de la masse salariale. Vous avez même reproché au maire d'offrir trop de services à sa population. On croit rêver ! Tout le monde se bat pour sauvegarder les services à la population et vous, vous nous reprochez de le faire en pointant du doigt la masse salariale.

Quel culot de la part d'un élu qui venait taper dans le dos des agents municipaux, réunis sur le parvis de la mairie en 2016, alors qu'ils manifestaient contre la loi El Komri et pour une revalorisation de leur régime indemnitaire, après 5 années de gel de leur point d'indice, imposé par les gouvernements successifs, dont le vôtre.

Je sais ce qui vous est passé par la tête, Monsieur Désclès. Vous vous frottez les mains en pensant : « Demandez une bonne augmentation à votre patron, braves travailleurs fonctionnaires, je m'en servirai contre lui au prochain budget. »

Ça n'a pas loupé, vous avez osé le faire une nouvelle fois encore lors du DOB de cette année. Comment vous faire confiance après une telle manipulation ? En tous les cas, les agents apprécieront.

Je rappelle au passage que la politique que vous qualifiez avec mépris « d'un autre temps » a su, malgré les baisses de dotation, revaloriser le régime indemnitaire de ces mêmes agents que vous avez utilisés pour attaquer le maire.

Je prends pour preuve de cette revalorisation, l'enveloppe de 10 000 € votée en 2016, sans augmenter les impôts des ménages jarnysiens. Ça s'appelle mettre « l'humain d'abord en 2 actions ».

Les impôts justement, parlons-en. Depuis 2001, les taux des impôts communaux n'ont pas augmenté et ils ont même baissé en 2004. On l'a dit et on le répète, on ne touchera pas au taux d'imposition encore une fois en 2017, alors que partout ailleurs les collectivités ont recours au levier fiscal pour compenser leurs pertes. Il y a quelques semaines le Département de la Moselle annonçait une hausse record de 10% pour compenser les baisses de dotations. Ils le font partout et à tous les niveaux. Pourtant, nous savons tous dans quel état était la ville en 2001, après des années de mandat désastreuses, gérée par des élus de droite. Elus que vous, Monsieur Descès, avez même soutenus aux élections régionales de décembre 2015, il faut le rappeler.

Pour couronner le tout et pour essayer de retenir le peu de gens qui croient encore en votre politique, vous reprochez à la majorité la fusion des 3 communautés de communes en une seule, comme si cette idée venait de nous.

Bien installés comme vous l'êtes dans vos sièges de l'opposition, il est facile de tenter par tous les moyens de semer le doute dans l'esprit des gens. C'est d'ailleurs le seul programme que vous ayez. Mais les Jarnysiens doivent connaître la vérité. Vous, qui n'êtes pas aux manettes, vous ne faites que surfer sur la vague d'un manque éventuel d'informations justes, en attendant tranquillement que le temps passe, en nous donnant des leçons, alors que c'est en partie de votre faute.

Comme l'a dit justement le maire, lors du DOB 2017, c'est un peu fort de café de nous reprocher la fusion alors que vos amis politiques, PS et LR, membres de la CDCI, vos amis politiques, qui avaient le pouvoir de changer la situation en votant l'amendement au projet de fusion, déposés par nos amis politiques, n'ont pas eu le courage de rejeter cette fusion. Les membres PS et LR de cette instance ont voté main dans la main.

Mais j'ai quand même une question à vous poser. Si la fusion vous posait autant de problèmes, pourquoi n'avez-vous pas écrit ou demandé, à l'époque, à vos amis membres, lorsqu'il était encore temps, de changer les choses et de voter en conséquence ?

La hausse future d'impôts sur les communes de l'ancienne CCJ, communauté de communes qui était la meilleure élève d'un point de vue fiscalité (encore une marque de bonne gestion de la part de son président) est donc due à vos erreurs politiques et à votre manque de courage.

Vous et vous seuls, élus PS et de droite, en porterez la responsabilité.

Pour conclure mon intervention, comme l'a dit Christian Minary au DOB 2017, j'avais une version longue et une version courte, je la ferai courte.

Si ce que vous appelez vous faire une politique « d'un autre temps » :

- c'est de mettre l'humain d'abord,
- c'est ne pas augmenter les impôts communaux depuis 16 ans, voire de les avoir baissés en 2004, tout en développant la ville, alors que partout ailleurs l'imposition augmente,
- c'est de penser à revaloriser les régimes indemnitaires des agents communaux pour lutter contre la baisse générale du pouvoir d'achat sur le territoire national,

Et pour finir, si faire une politique d'un autre temps c'est d'avoir le courage de s'opposer à une fusion, imposée par un gouvernement PS avec le consentement des élus LR, en déposant un amendement qui, je le rappelle encore une fois, n'a pas été suivi par vos amis, par manque de sollicitation et de courage de votre part, alors oui, le maire et sa majorité peuvent être fiers de ne pas vivre dans la même époque que celle de votre politique destructrice que vous essayez d'imposer par tous les moyens. Notre politique « d'un autre temps » est celle qui œuvre pour l'intérêt général et ne vous en déplaît, on ne changera pas, et ce pour le bien-être de nos populations. Je vous remercie de votre attention. »

Le maire souligne que ce soir il est un « maire heureux » car cette ville qui a été transformée, et qui va continuer de l'être, fait réagir les anciens Jarnysiens. Ceux-ci sont stupéfaits et n'hésitent pas à en faire part au maire.

Il rappelle qu'en 2004, les taux ont été baissés et il annonce qu'en septembre il proposera une nouvelle baisse des taux d'imposition. Il précise que 46 million d'euros ont été investis pour transformer la ville et créer des équipements.

Le maire ajoute : « Stéphane tu as employé le terme « humain d'abord », on est fier de ça. »

Il constate qu'il s'agit d'un travail collectif, de la part de l'équipe, des services. Il remercie les services de la ville pour le travail qu'ils font. Il souligne qu'il s'agit de personnes attachées au service public, à la ville. Il parle d'émancipation humaine, valeur fondamentale, qui permet à tout individu de pouvoir bénéficier d'un service public – tel que la médiathèque ou un spectacle d'opéra – quels que soient leurs revenus.

#### **19. COMPTES DE GESTION 2016 – BUDGET PRINCIPAL**

Le maire propose d'approuver le compte de gestion 2016 de la commune.

Dominique Bisiaux demande de quel document il s'agit, ce document n'a pas été fourni ? Il s'abstiendra car il n'a pas pu consulter ce document.

Céline Henquinet précise que le compte de gestion est certainement identique au compte administratif.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée avec 22 voix Pour et 2 abstentions.

#### **20. COMPTE DE GESTION 2016 – BUDGET ANNEXE SERVICE DES EAUX**

Le maire propose d'approuver le compte de gestion 2016 du Service des Eaux.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée avec 23 voix Pour et 1 abstention.

#### **21. COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET PRINCIPAL**

Le maire indique que pour le vote, la séance sera présidée par Hervé Barbier.

Dominique Bisiaux intervient : « Lors du conseil municipal du 2 mars dernier, j'avais souligné une erreur d'un montant de 19 086 € dans un tableau de la note de synthèse, concernant les chiffres 2016 dans les dépenses de fonctionnement, dans le tableau des résultats réels, hors opérations d'ordre. Lors la commission finances de lundi dernier, le 27 mars, je vous ai fait part entre autres que les feuillets concernant l'état de la dette étaient absents dans le compte administratif 2016 bien que notifiés présents dans le sommaire.

Ces éléments nous ont donc été transmis par mail, hier à 16H21, il y a donc tout juste 24 heures. Il est à noter également toujours dans le compte administratif 2016, la présence de corrections manuelles, «un anti datage» sur le tampon de réception du courrier par le centre des finances publiques, sur les 2 pages des RAR.

Cela fait maintenant 3 ans que je constate et déplore que des documents sont transmis « in extremis » dans les délais légaux justes avant les réunions, alors qu'ils sont édités et donc communicables bien avant les 48 heures légales, sont de bien piètre qualité dans leur présentation, sont entachés d'erreur et incomplets.

Je déplore cet état de fait, et je vous invite à tenir compte de mes remarques pour le respect envers tous les membres de notre assemblée dans le futur. En l'occurrence en l'état présent, je m'abstiendrai. »

Pierre Désclès intervient à son tour. Il rappelle qu'il a fait part de ses orientations économiques lors du DOB et que sa position reste inchangée depuis le 2 mars 2017 donc il s'abstiendra.

Christian Minary précise qu'il s'exprimera lors du vote du budget.

Le maire sort de la salle du conseil municipal. Hervé Barbier, désigné président de séance met cette délibération aux voix qui est acceptée avec 21 voix Pour et 3 abstentions.

## **22. COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET ANNEXE SERVICE DES EAUX**

Hervé Barbier met cette délibération aux voix qui est acceptée avec 23 voix Pour et 1 abstention.

## **23. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 – BUDGET PRINCIPAL**

Considérant les résultats 2016 du budget principal de la commune, à savoir :

- Excédent de fonctionnement d'un montant de 868 843,16 €,
- Excédent d'investissement d'un montant de 2 942 247,45 €,

Le maire propose, suite à la lecture et à l'adoption du compte administratif 2016 de la commune, de statuer sur l'affectation du résultat de l'exercice 2016 suivante :

- Excédent de fonctionnement d'un montant de **868 843,16 €** affecté au compte 1068 en recette,
- Excédent d'investissement d'un montant de **2 942 247,45 €** affecté au compte 001 en recette.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée avec 22 voix Pour et 2 abstentions.

## **24. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 – BUDGET ANNEXE SERVICE DES EAUX**

Considérant les résultats 2016 du budget annexe « Service des Eaux » de la commune, à savoir :

- Excédent de fonctionnement d'un montant de 42 511,26 €,
- Excédent d'investissement d'un montant de 110 481,26 €,

Le maire propose, suite à la lecture et à l'adoption du compte administratif 2016 du Service des Eaux, de statuer sur l'affectation du résultat 2016 suivante :

- Excédent de fonctionnement d'un montant de 42 511,26 € affecté au compte 002 en recette d'exploitation,
- Excédent d'investissement d'un montant de 110 481,26 € affecté au compte 001 en recette.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée avec 23 voix Pour et 1 abstention.

## **25. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017 DES TROIS TAXES DE FISCALITE DIRECTE LOCALE**

Le maire propose de voter les taux d'imposition 2017 des trois taxes directes locales.

Les taux d'imposition 2017 des trois taxes directes locales sont identiques à ceux votés en 2016, à savoir :

- Taxe d'habitation : 19.51 %,
- Taxe foncière (bâties) : 27.23 %,
- Taxe foncière (non bâti) : 29.43 %.

Le maire répète qu'il proposera en septembre 2017 de modifier, à la baisse, les taux d'imposition car ils disposeront, à ce moment, de toutes les informations pour faire le meilleur choix. En effet, le budget de la nouvelle communauté de communes aura été voté, un pacte fiscal et financier entre les communes, dont le contenu n'est pas encore connu à ce jour, doit être voté en septembre, le nouveau président de la république sera élu en mai et certains candidats annoncent qu'ils prendront des décisions dans les 3 mois qui suivent leur élection qui pourront avoir un impact direct sur les collectivités.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée avec 20 voix Pour et 4 abstentions.

## **26. BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET PRINCIPAL**

Le maire rappelle que le budget a été étudié longuement en commission des finances et qu'il reprend les orientations budgétaires annoncées lors du débat d'orientation budgétaire, le 2 mars 2017.

Céline Henquinet prend la parole : « Lors du conseil municipal du 2 mars dernier portant sur le débat d'orientations budgétaires, nous avons indiqué que nous regarderions le budget 2017 en fonction d'un critère : que la hausse programmée de la fiscalité intercommunale soit intégralement compensée au niveau communal. Dans ce budget 2017, les taux de la taxe d'habitation et du foncier restent inchangés. Néanmoins il nous a été annoncé en commission des finances que des décisions seraient prises au mois de septembre, allant dans le sens de ce que nous avons demandé.

Si effectivement nous avons été entendus, et qu'en septembre la hausse de la part intercommunale des taxes ménages est compensée sur le budget de la Ville de Jarny, nous en serons très satisfaits. Car notre seul souci, ce sont les Jarnysiens et le fait qu'ils ne subissent aucune hausse d'impôts locaux dans un contexte économique déjà difficile.

Comme nous croyons ce que nous voyons, nous sommes donc dans l'attente des annonces qui seront faites en septembre. Notre vote sera en adéquation avec cette position d'attentisme (abstention). »

Christian Minary intervient à son tour : « Dans cette discussion et dans le vote sur le budget, il ne s'agit pas de s'interroger sur la sincérité ou l'honnêteté de la gestion de la ville par l'équipe municipale. La commission des finances s'est longuement penchée sur les documents budgétaires et il n'est pas nécessaire d'y revenir. Cette discussion, c'est l'occasion de faire le point sur l'orientation d'ensemble suivie par l'équipe municipale.

Un aspect essentiel a été et reste l'attitude face à la loi Notre et ses conséquences. J'ai exprimé lors du conseil municipal du 16 décembre les raisons qui m'amènent à conclure que l'opposition à la fusion des trois communautés de communes a été de pure façade, en particulier au vu des mesures favorisant sa mise en place prises avec empressement avant même que le préfet ne prenne sa décision définitive. Je ne reviendrai donc pas sur ces explications.

Aujourd'hui, on nous explique que, concernant l'augmentation de la pression fiscale que vont subir les Jarnysiens suite à la fusion, il est maintenant urgent d'attendre et de laisser passer la période électorale pour y voir plus clair, spécialement au regard des sombres mesures qui s'annoncent si certains candidats à la présidentielle sont élus. Comme d'habitude, on se situe par anticipation dans l'hypothèse la plus défavorable, ce qui est évidemment la meilleure façon de la faire survenir. Le maire nous annonce qu'en septembre, il proposera au conseil municipal une baisse des taux des impôts locaux de la ville pour compenser l'augmentation de ceux de l'intercommunalité. Cette mesure n'entrera en vigueur que pour les impôts de 2018. De fait, les

Jarnysiens constateront bien dès l'automne 2017 une augmentation des impôts du bloc communal. J'avais proposé qu'on étudie pour la commune au moins une mesure qui dès 2017 compense la décision de la nouvelle communauté de communes fusionnée de baisser les abattements de taxe d'habitation des familles de 3 enfants et plus. Il s'agit là d'une augmentation prévue, qui ne dépend pas des détails du budget qui sera adopté par la nouvelle intercommunalité. Ma proposition n'a pas été retenue.

Bien sûr, le maire et l'équipe municipale ne sont pas responsables de tout. J'avais évoqué lors d'un précédent conseil les responsabilités au niveau national, du gouvernement, des dirigeants des organisations d'élus.

Force est de reconnaître qu'en attendant, l'austérité s'applique à Jarny comme ailleurs, même si elle prend des formes discrètes, apparemment indolores et préserve pour l'instant des postes essentiels comme les subventions aux associations et l'aide sociale facultative. Les ratios qui figurent en introduction du compte administratif 2016 sont significatifs quand on les compare à ceux des années précédentes. Entre 2013 et 2016, le ratio des dépenses réelles de fonctionnement par rapport à la population est tombé de 869 à 804. Il y a donc bien eu des restrictions dans le fonctionnement. Et elles sont parallèles à la baisse des dotations. En effet, dans le même temps, le ratio des recettes réelles de fonctionnement par rapport à la population passe de 1021 à 973 et la Dotation globale forfaitaire (DGF), toujours par rapport à la population, passe de 276 à 245. Un phénomène identique est constaté au niveau national.

L'orientation d'adaptation « tranquille » aux mesures d'austérité du gouvernement et de l'Union européenne aboutit à un discours contradictoire, où d'un côté on critique violemment la politique nationale et de l'autre on déclare qu'on s'en tire grâce à une politique prudente et rigoureuse. Le maire de Jarny ne va pas toutefois aussi loin qu'un autre maire des alentours de la même tendance politique qui, lui, tout en dénonçant la politique du gouvernement, explique que sa commune a dû se serrer la ceinture, renoncer à remplacer les départs en retraite, mais que tout cela n'a aucune incidence sur la population. Successeurs de Hollande, allez-y, baissez les dotations, les élus de gauche sont géniaux et rusés, ils sauront se débrouiller !

En ce qui concerne les investissements, il n'est donc pas surprenant que comme annoncé lors du débat d'orientation budgétaire, ils reprennent pour l'essentiel des opérations déjà engagées ou retardées.

Dans ce domaine des investissements, pour faire passer l'austérité en douceur, le recours au budget participatif est fort utile. On met en valeur les investissements qui peuvent être réalisés, ce qui permet de satisfaire les citoyens les plus insistants, de faire oublier les investissements que le contexte financier rend impossibles et de se défausser sur les citoyens de la responsabilité de devoir opérer des choix difficiles. On ne sera donc pas surpris que, comme chaque année, les opérations prévues au budget participatif sont pour les 2/3 des travaux de voirie qui, de toute façon, étaient nécessaires. La démocratie participative va même cette année bénéficier de la création d'un poste de fonctionnaire plus particulièrement dédié à cette tâche. N'est-ce pas la meilleure façon de désamorcer toute mobilisation visant à résister aux mesures d'austérité ?

Je voterai contre ce budget d'adaptation aux impératifs de l'austérité. »

Fatma Zohra Ouabed demande la parole au maire : « Pour rebondir sur les propos de Christian Minary qui dit que nous appliquons la politique d'austérité du gouvernement, je peux dire que ce n'est pas justifié dans notre ville car le plan de développement des écoles, validé au vote en juin 2010, avait décidé que chaque quartier garderait ses écoles et un plan d'investissement pluriannuel important, d'un million d'euros, avait été acté par le conseil.

Pour rappel :

- En 2015, à l'école Saint Exupéry, nous avons procédé dans une première phase au remplacement de 84 fenêtres (81 017.00 €), 10 volets roulants, pose de stores pour 6 classes et changés 2 portes de secours (9 408.00 €) pour un total de 90 425.00 €

- En 2016, toujours à Saint Exupéry, nous avons poursuivi la deuxième phase des menuiseries par la pose de 114 fenêtres et 2 portes côté rue, d'un montant de 74 491.20 €. Puis la pose de 115 mètres de chenaux à l'école Marcel Pagnol pour un montant de 18 425.40 €. Soit pour les 2 écoles en 2016 : 92 916.60 €

Ce plan pluriannuel s'est achevé par les travaux de l'école Saint Exupéry en 2016, mais cette année encore, nous allons intensifier nos efforts, tant sur le bâti que sur le numérique afin de compléter aussi notre plan d'informatisation des écoles sous la responsabilité d'Alain Lafond qui gère ce dossier depuis le début de sa mise en place.

Ainsi, nos prévisions 2017 des travaux dans les écoles sont les suivantes :

Elémentaire LANGEVIN WALLON : 50 000 €

- Etanchéité de la toiture
- Réfection de peinture dans les classes

Maternelle LANGEVIN WALLON : 50 000 €

- Rénovation de la cour de récréation et recherche de fuite sur le réseau chauffage

Maternelle YVONNE IMBERT : 25 000 € (budget participatif)

- Préau dans la cour

Ecole PABLO PICASSO : 60 000 €

- Rénovation des sanitaires.

Ce montant de 185 000.00 € éventuellement revu en fonction du vote du budget, démontre bien que nous sommes loin de mener une politique d'austérité sur la ville. »

Alain Lafond poursuit : « La municipalité participe depuis quelques années à l'équipement en matériel numérique de l'école avec, notamment, l'installation de TBI dans les différentes classes, la rénovation du parc. Les outils numériques occupent une place grandissante dans la pratique quotidienne des enseignants de l'école, tant en termes de pratiques pédagogiques qu'en termes de communication avec les parents. L'obtention de tablettes permettrait d'accélérer la mise en œuvre de situations d'apprentissage s'intégrant notamment dans les nouveaux programmes. La mobilité offerte par les tablettes va permettre également le partage entre les différentes classes de l'école et même de la municipalité avec la possibilité de mettre en place des projets communs.

Cette année, la mise en œuvre du plan numérique annoncé par Madame la Ministre de l'Éducation Nationale se poursuit avec une quatrième phase.

Ce plan d'aide intègre les écoles \*élémentaires\* ou \*primaires\* de classes mobiles. L'État subventionne 50% du coût du projet sans dépasser 4 000 € par classe mobile et 3 classes mobiles par école. En outre, l'école reçoit une subvention de 500 € pour financer l'achat de ressources numériques (applications logicielles, services, ...).

Après concertation avec les équipes pédagogiques, la municipalité a présenté un dossier de candidature, soit une classe mobile par école élémentaire plus un TBI supplémentaire pour quatre écoles, à hauteur de 55 000 € avec une demande de subvention de 20 000 €.

Ce plan fait suite à deux premières phases, pour lesquelles la municipalité a investi 50 000 € sur ces deux dernières années, soit 100 000 € sur ces trois années. »

Denis Wey intervient à son tour et rappelle que la ville mène une action phare « Agenda 21 local de France » qui consiste à élaborer et construire avec ses habitants et partenaires un deuxième programme d'actions plus ambitieux. Il précise que la démarche participative et active avec les jarnysiens est au cœur du nouvel agenda 21. Ainsi, les habitants, les élus et les agents de la Ville ont participé à l'élaboration de ce document au travers d'ateliers citoyens (3 ateliers, 22 engagements et 61 actions de 2016 à 2026, programme validé en conseil municipal le 20 juin 2016). Il ajoute que la ville de Jarny a mis en place un nouveau marché hebdomadaire de producteurs locaux depuis septembre 2015. Ce marché permet de trouver des produits venus

tout droit de la ferme et de découvrir la richesse et la diversité de notre terroir. Il évoque également les itinéraires de circulation douce, la fête de la nature, le conseil des jeunes actif en matière d'environnement. En conclusion, il souligne que l'environnement reste une priorité pour la municipalité, malgré la conjoncture.

Julien Bessedjerari souligne que Céline Henquinet soumet systématiquement son vote du budget à des critères supplémentaires pour finalement s'abstenir au moment du vote du budget.

Céline Henquinet répond que ces critères ne sont pas si inopportuns puisque la municipalité en tient compte.

Hervé Barbier prend la parole : « Je souhaitais revenir sur la théorie développée par certains du bradage du patrimoine jarnysien pour financer nos investissements. Tout d'abord, en préambule, il me semble important de rappeler qu'il n'a jamais été dit que l'ensemble des investissements que nous avons pu réaliser jusqu'à présent ont été financés uniquement par l'épargne disponible ! Il est bien évident que les investissements consentis l'ont été grâce à l'épargne disponible réunie au fil du temps par une gestion rigoureuse de nos dépenses, mais également et très logiquement par les recettes d'investissement, les subventions Etat, Europe, Département, Région ou autres, le FCTVA, les emprunts évidemment, mais également et pour finir, par les ventes immobilières.

Oui les ventes permettent et ont permis de financer une partie des investissements, il ne s'agit pas là d'une grande découverte économique en tout cas pas pour notre majorité mais très certainement pour les différents groupes politiques d'opposition composant cette assemblée. Chacun à votre tour, vous développez, et cela depuis plusieurs budgets votre théorie du bradage du patrimoine Jarnysien. Qu'en est-il en réalité ?

Nous avons vendu depuis 2001 pour 6 770 000 € de terrains et bâtiments, et en avons acheté pour 1 936 000 €.

Sur les 6 770 000 euros de ventes, 3 258 000 euros correspondent au camping de Longeville.

Sur les 3 512 000 euros restant :

- 820 000 € correspondent à la vente du terrain vague en face de la médiathèque pour la construction de l'Intermarché qui est un plus pour les Jarnysiens, mais également pour les finances de la ville.

- 1 050 000 € correspondent aux terrains en friches vendus à des aménageurs pour la construction des nouveaux lotissements de l'Epine, des Marcaires et rue Bezon, qui ont permis la création de dizaines de logements.

- 610 000 € correspondent à la vente de logements anciennement dédiés aux instituteurs quand ils avaient encore des logements de fonction, obligation légale qui a disparu aujourd'hui. Les immeubles Humbert et JJ Rousseau avaient été construits à l'époque pour loger les instituteurs, plus aucun n'y habite depuis des années : leur vocation initiale a donc disparu. Par ailleurs, les communes n'ont pas pour vocation à faire du logement, notamment depuis que des bailleurs sociaux existent, qui font très bien ce travail, et sont des instances démocratiques, avec des élus à leur tête.

- 492 000 € correspondent à des ventes de bâtiments inutilisés à des entreprises de Jarny pour leur développement : Huynen, Lorraine monuments, Zabé, Villain.

- Les 540 000 € qui restent correspondent en majorité à des ventes de terrain à des particuliers pour construire.

Toutes ces ventes ont eu pour objet le développement économique, commercial et de l'habitat. Toutes ces ventes ont donc concouru au développement de notre ville et à la rendre plus attractive. Que l'on essaie dans ces conditions de démontrer où il y a le moindre bradage dans ces transactions.

Le patrimoine d'une ville ne reste pas figé pour l'éternité, pas plus que celui d'un ménage. Une ville vit, s'agrandit, fait des projets et utilise son patrimoine en conséquence : elle vend et elle achète. Et donc nous n'avons pas que vendu, nous avons également acheté :

Des bâtiments rue V Hugo pour les services techniques : 331 000 €

Le bâtiment de la Concordia pour le service jeunesse : 118 000 €

Les corps de maisons devant Moncel qui ont ensuite servi de siège à la CCJ : 92 000 €

L'ancienne cantine SNCF devenue salle de quartier : 102 000 €

Le bâtiment délabré place Génot transformé en square Nelson Mandela : 50 000 €

Le terrain de la nouvelle caserne des sapeurs-pompiers : 297 000 €

Le LEP Anne Franck transformé en maison des associations et école de musique : 1 €

Meuble ambiance (engagement d'achat pris par l'ancienne municipalité avant 2001) : 492 000€

Les 450 000 € restants correspondent à de la réserve foncière et immobilière pour les projets de la ville.

Tous ces achats représentent pas moins de 7 000 m<sup>2</sup> de bâtiments supplémentaires, utilisés à des fins d'utilité publique. Que l'on essaie dans ces conditions de démontrer que le patrimoine de la ville aurait fondu ... Mais on va peut-être nous reprocher cette fois d'avoir dépensé de l'argent pour enrichir le patrimoine communal ?

Céline Henquinet dénonce une soi-disant « purge du patrimoine » de Jarny. C'est très étonnant au vu de ses votes successifs au moment des ventes ou des achats. Hormis pour Longeville, où elle s'est abstenue mais n'a pas voté contre, tous les autres achats et ventes, soit plus de 70 délibérations depuis 2001, ont reçu le soutien du groupe socialiste. Parler comme elle le fait maintenant de « purge » est pour le moins surprenant au regard des positions prises par son groupe.

Comment sont financés nos investissements ?

Voici les grandes masses de 2001 à 2016 :

- Plus de 23 millions d'épargne brute (comprenant donc la part dédiée à la dette)
- Près de 12 millions de subventions
- Moins de 11 millions d'emprunt
- Plus de 7 millions de remboursements de TVA
- Et enfin, bon dernier, moins de 7 millions de ventes immobilières.

La question à se poser désormais est de savoir si la répartition du financement de nos investissements est anormale. Pour cela, il convient de regarder les ratios de la DGCL (Direction Générale des Collectivités Locales) pour pouvoir nous situer par rapport aux villes de 5 à 10 000 habitants en Lorraine.

Comme vous pouvez le constater, les grandes masses sont équivalentes, sauf que Jarny a « un peu plus de tout », avec un total moyen des dépenses d'investissements de 477 € contre 388 € au niveau régional. S'il n'y avait pas eu la vente de Longeville, mais toutes les villes n'ont pas un camping à vendre, les ventes seraient à 33 €/hab au lieu de 65. Donc, on ne décèle aucune anomalie dans cette répartition.

Il convenait d'apporter tous ces éléments pour rétablir la vérité. »

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée avec 19 voix Pour, 1 voix Contre et 4 abstentions.

Le maire souligne qu'avant 2000, l'ensemble des produits de la taxe d'habitation et de la taxe foncière était supérieur à la moyenne nationale alors qu'aujourd'hui il est inférieur. Pourtant, il a explosé partout en France. En 15 ans, ils ont donc inversé les choses.

Le maire indique qu'il ne revient pas sur fusion des communautés de communes et la hausse des taxes due à cette fusion car toute taxe est toujours de trop, même s'il faut des écoles, des services publics. Il précise que chaque année, le parlement augmente les bases, entre 0,4 et 1,1

cependant il n'a jamais vu personne de l'opposition monter au créneau car lorsqu'on est contre la fiscalité des ménages, on ne doit pas être sélectif.

Dominique Bisiaux demande où se positionne Jarny au niveau des taux.

Hervé Barbier explique que le plus important c'est le produit et non l'affichage. Deux communes peuvent avoir le même taux mais si les bases sont différentes, on n'obtiendra pas le même produit.

Dominique Bisiaux déclare que le tableau présenté par le maire compare uniquement l'évolution des taux, sans prendre en compte le montant des taux initiaux pour les communes en question. Il rappelle que, selon lui, depuis 2001, monsieur Zanardo et sa majorité surfent sur un taux d'imposition digne de mise sous tutelle, tout en rappelant que ce taux qui a été établi en 1997 - suite aux difficultés financières de la commune - pour redresser les finances de la ville, dont monsieur Zanardo n'était pas responsable, soit, mais dont lui-même et sa majorité profitent depuis maintenant 16 ans, sans jamais le remettre en question.

Dominique Bisiaux répète sa question. Il souhaite savoir, au vu de la présentation de monsieur Barbier sur la comparaison des chiffres des communes entre 5 000 et 10 000 habitants, où se positionne Jarny en ce qui concerne le montant du taux et non pas l'évolution du taux.

Hervé Barbier répète à nouveau que ce n'est pas sur l'affichage qu'il faut se baser. Le maire cite l'exemple de la commune de Labry dont les valeurs locatives sont fortes, plus fortes qu'à Jarny. Ces valeurs locatives sont déterminées par différentes choses, telle que l'histoire de la cité, le patrimoine, le rôle de l'Etat.

Dominique Bisiaux conclut : « à Labry, les révisions des bases locatives n'ont pas été une volonté de l'Etat mais bien une volonté des élus municipaux de réviser les bases locatives. »

## **27. BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET SERVICE DES EAUX**

Le maire propose d'adopter le Budget Primitif 2017 du Service des Eaux.

Christian Minary rappelle qu'il a voté pour l'avenant conclu en 2015.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée avec 23 voix Pour et 1 abstention.

## **28. ADMISSION EN NON-VALEUR**

Le comptable public de la Trésorerie du Jarnisy a informé la Ville de Jarny que, malgré ses actes, certaines sommes n'ont pas pu être récupérées : 1 722,49 €.

Le maire propose de prononcer l'admission en non-valeur de la somme de 1 722,49 €.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

## **29. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Véronique Tourneur prend la parole : « si vous me le permettez, avant de passer au vote des subventions octroyées aux différentes associations, je souhaite rappeler quelques dates mais également quelques chiffres à la mémoire de mesdames et messieurs de l'opposition. »

Suite au rapport de la Chambre Régionale des Comptes de 1996, alors que Messieurs Nachbar, Dhur et Cie étaient aux commandes de notre ville depuis 1989, Jarny était une « ville morte » oui, une « ville morte » de toutes activités culturelles et sportives (fermeture de la piscine, montant des subventions destinées aux associations divisé par deux) avec augmentation des tarifs de la bibliothèque et du centre musical Anne Frank, baisse du montant des subventions dédiées aux services des Fêtes et Cérémonies, du C.C.A.S., du Comité des Fêtes... et j'en passe ! Depuis 2001 et jusqu'à aujourd'hui, depuis l'élection de notre maire Jacky Zanardo et les membres successifs de la liste « Jarny Unir les Volontés », ne vous en déplaise, grâce à une maîtrise des dépenses et à un travail sérieux et rigoureux : Jarny revit !

- Jarny c'est environ 110 associations (associations pour les loisirs, à caractère culturel, environnementales, patriotiques, à caractère sanitaire et social, sportives...) qui contribuent au dynamisme et à l'attractivité de notre ville pour un montant entre 200 000 et 220 000 € environ de subventions chaque année et ce depuis 2001 ;

- Jarny c'est 9 400 m<sup>2</sup> de locaux qui leur sont attribuées (Centre Jules Romains, Maison des Associations, Maison de l'Environnement...) sans parler des stades, gymnases et autres bâtiments mis à leur disposition (école de musique, théâtre de la Maison d'Elsa, salle Jean Lurçat, salles de quartiers) ;

- Jarny c'est une Maison des Associations, unique en Lorraine, inaugurée en novembre 2011 et qui permet à 16 associations de bénéficier de locaux gratuits pour leurs différentes activités ; associations très diverses (JSP - Croix Rouge - Volley - CALC - Club Jeunes - Sports Détente ...) ;

- Jarny c'est une Ecole de Musique, labellisée depuis 2005, riche de ses 14 professeurs de très grande qualité qui permettent une découverte de la culture grâce au possible enseignement de 17 instruments différents et de cours de chants (lyrique et variété), c'est également la possibilité d'intégrer les ensembles de l'Ecole (Iméra, Harmonie, Clarinettes, Guitares, Musique Celtique...) et des interventions dans nos écoles (maternelles et primaires). Cette année l'école compte 168 élèves dont 108 jarnysiens ;

- Jarny c'est une M.J.C. avec plus de 30 activités riches et variées proposées tous les jours ;

- Jarny c'est un Club Omnisports (U.S.J.) composé de 19 sections ;

- Jarny c'est une Médiathèque qui, depuis son ouverture en 2013, ne cesse d'augmenter son nombre d'abonnés (1102 en 2012 – 1896 en 2016) dont 60 % environ de jarnysiens ; c'est 23 647 documents différents (livres, CD, DVD) ; en 2016, 2025 personnes ont participé aux différentes animations proposées par le personnel du lieu (lectures, atelier astronomie, animations sur la thématique du jeu...) ; la médiathèque est également un lieu d'expositions, de musique (partenariat avec l'école de musique 2 fois par an). Pour rappel, gratuité pour les jarnysiens et tarifs dérisoires pour les extérieurs.

- Jarny c'est un Théâtre situé dans la Maison d'Elsa, magnifique lieu que beaucoup de villes nous envient mais également de nombreuses compagnies qui ont la chance de se produire chez nous ; La Compagnie du Jarnisy permet de faire « vivre » cet endroit grâce à une programmation de très grande qualité, programmation que le service culturel et la médiathèque complètent ;

- Jarny c'est le CALC (Centre d'Animation Local et Culturel) qui depuis sa création en 2002, propose diverses animations sur la ville (St Nicolas – Marché de Noël – Puces des Couturières – Carnaval) ;

- Jarny c'est le FIC (Fonds d'Initiatives Citoyennes) qui a vu le jour en 2004 et qui s'inscrit dans le cadre de la politique de proximité engagée par la ville ; il permet, aux particuliers comme aux associations, d'obtenir un financement dans la réalisation de projets ayant vocation à dynamiser leur quartier ou leur ville en favorisant le lien social. 45 projets ont ainsi été financés depuis sa création soit 32 590 € de fonds attribués ;

- Jarny c'est son service culturel qui, depuis 10 ans maintenant, (automne 2007), propose des spectacles gratuits aux jarnysiens dans les domaines les plus variés (musique classique, jazz, chanson française, poésie, danse, théâtre...); près de 10 spectacles de qualité par an avec une moyenne de 200 personnes par spectacle; des événements culturels de grande ampleur tels le Son et Lumière « Jarny la martyre » en 2014 (1200 spectateurs sur 5 représentations); l'opéra la Bohème en 2015 (plus de 1 000 spectateurs sur deux représentations publiques et une représentation scolaire); la pièce « Les Malades » par la Cie professionnelle de théâtre Future Noir de Paris en 2016; Conception et édition d'une plaquette culturelle (2 500 exemplaires) à compter de 2014 (en 2016/2017 : 45 spectacles proposés à Jarny par le service culturel de la Ville – la médiathèque – la Cie du Jarnisy et la Communauté de Communes);

- Jarny c'est la valorisation d'une magnifique collection d'œuvres photographiques (126) acquise par la Ville de 1984 à 1992 par la conception et l'édition d'un catalogue destiné aux professionnels et aux organismes publics susceptibles de diffuser les œuvres le plus largement possible; un vernissage est prévu mais aucune date n'est encore décidée de même que le lieu;

- Jarny c'est l'édition prochaine d'un livre sur l'histoire de Jarny (rédaction par les membres de l'association de sauvegarde du patrimoine jarnysien et Alain Amicabile);

- Jarny c'est la réhabilitation du carreau de mine de Droitaumont avec une salle socio-culturelle et un espace festif qui seront inaugurés les 16 et 17 septembre dans le cadre des Journées du Patrimoine;

Jarny a une politique culturelle très développée et non austère et nous poursuivrons cette politique pour les jarnysiens bien que la culture soit aussi une compétence intercommunale.

Je veux bien tout entendre mais sachez que notre ville est maintenant " bien vivante". »

Puis Véronique Tourneur propose d'accorder aux associations les subventions validées par le comité consultatif et la commission culture du 14 mars 2017.

Dominique Bisiaux indique qu'il souhaiterait connaître les critères.

Hervé Barbier explique que la somme de 85 000 € est allouée aux associations sportives en fonction des 3 critères suivants :

- Le nombre de licenciés,
- L'autofinancement,
- Le loisir ou la compétition.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

### **30. FONDS D'INITIATIVES CITOYENNES – VALIDATION DE PROJET**

Hervé Magnolini indique qu'un projet a été examiné par le Comité Local de Promotion des Projets (CLPP) le jeudi 23 mars 2017 :

**« Fête des voisins » :**

Porteurs du projet : Nathalie Spang, Eric Daout et Christine Sandrolini (habitants de la rue Raymond Poincaré à Jarny)

Porte-paroles : Nathalie Spang, Eric Daout et Christine Sandrolini

Descriptif du projet :

Le projet consiste à organiser une Fête des voisins le vendredi 26 mai 2017 dans le 1<sup>er</sup> lotissement de Jarny, dit « lotissement des Malades » regroupant les rues Raymond Poincaré, Albert Lebrun, Albert 1<sup>er</sup>, rue de la Tuilerie, du 26 Août et de la République.

Le but est de rassembler les gens de ce quartier autour d'un verre et d'un barbecue afin qu'ils puissent se connaître et sortir du quotidien.

Impact sur le quartier :

Le projet appelle à la participation de tous les habitants du quartier, des plus anciens, âgés de 85 ans en moyenne, au plus jeune âgé de 2 ans.

Il présente une démarche participative intéressante dans la mesure où les habitants des maisons « pair » apportent une boisson et un dessert tandis que ceux des maisons « impair » apportent une boisson et une entrée.

Il contribue à créer du lien social au sein du quartier en toute convivialité.

Montant sollicité : 320 €

Hervé Magnolini propose de valider la décision du comité pour ce projet.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

**31. CESSIION DU LOGEMENT F4 LOT N°2 (CAVE LOT N°7, GARAGE LOT N°13) DU 9 RUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU**

Hervé Magnolini rappelle que par délibération du 10 décembre 2014 le conseil municipal a accepté la cession du logement F4 lot n°2 d'une surface de 71,98 m<sup>2</sup>, de la cave lot n°7 et du garage lot n°13 de l'immeuble sis 9, rue Jean-Jacques Rousseau, au prix de 44 800 €.

Afin de tenir compte des retours reçus suite aux visites de ce logement, de la dégradation de l'appartement et d'une offre d'acquisition, une nouvelle estimation a été sollicitée auprès des services fiscaux en juin 2016. La valeur vénale de ces biens a été évaluée dans l'estimation du 12 juillet 2016 à 40 000 € hors droits et taxes.

Il propose donc au conseil municipal d'accepter la cession de ces biens de gré à gré au prix de 40 000 € hors droits et taxes.

Il propose également au conseil municipal d'accepter l'offre d'acquisition de ce logement (ainsi que de la cave et du garage qui lui sont attribués) faite par Madame Sofia SABR, domiciliée 1 rue Victor Poulain 57 140 Woippy, au prix de 40 000 € hors droits et taxes.

Christian Minary précise qu'il votera contre.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée avec 23 voix Pour et 1 voix Contre.

**32. CESSIIONS DES PARCELLES CADASTREES SECTION AV N°198, AV N°199 ET AV N° 200**

Hervé Magnolini propose au conseil municipal d'accepter la cession de gré à gré des parcelles suivantes, situées rue des écoles à Jarny, à l'entrée de l'ancien carreau de mine de Droitaumont :

- Parcelle cadastrée section AV n° 198 d'une superficie de 1 417 m<sup>2</sup>,
- Parcelle cadastrée section AV n° 199 d'une superficie de 1 207 m<sup>2</sup>,
- Parcelle cadastrée section AV n° 200 d'une superficie de 186 m<sup>2</sup> ayant une fonction d'accès.

Ces biens ont été estimés par les services fiscaux en date du 15 et 16 février 2017 de la manière suivante :

Parcelle	Estimation des services fiscaux de février 2017 Valeur vénale des biens hors droits et taxes
AV n°198	59 000 €
AV n°199	49 000 €
AV n°200	1 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>109 500 €</b>

Suite à la publicité réalisée, une offre d'acquisition de ces biens a été adressée à la commune par Monsieur Assemat Yves, pour le compte de la SCI de la rue des Ecoles, au prix de 129 000€ hors droits et taxes.

La destination de ces biens est la création de logements, dans le respect des contraintes (dont l'application du Plan de Prévention des Risques Miniers et le Plan Local d'Urbanisme) applicables à ces parcelles.

Compte tenu de l'intérêt de cette offre d'acquisition, Hervé Magnolini propose au conseil municipal d'accepter la cession de ces biens au prix de 129 000 € hors droits et taxes, à la SCI de la rue des Ecoles, représentée par Monsieur Julien Marangon et domiciliée au 1 bis rue du Point du Jour 54800 Jarny.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée avec 23 voix Pour et 1 abstention.

### **33. ATTRIBUTION DE PRIMES DE RAVALEMENT DE FAÇADES**

Hervé Magnolini propose au conseil municipal d'accepter le versement des primes de ravalement de façades conformément au tableau joint. Le montant des travaux s'élève à 42716,15 € pour un montant de primes de 4 765,16 €. Les 3 dossiers ont reçu un avis favorable de la commission réunie le 16 mars 2017.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée avec 23 voix Pour et 1 abstention.

### **34. CREATION DE POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le maire rappelle que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Le maire propose la création de :

- 1 poste d'adjoint du patrimoine permanent titulaire à temps non complet (25,5 heures)
- 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques permanent titulaire à temps complet.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

### **35. BILAN DES AIDES SOCIALES FACULTATIVES POUR L'ANNEE 2016**

Catherine Guillon intervient : « je me permets d'intervenir pour compléter le document qui a été remis. Je ne doute pas que vous avez épluché toutes les lignes avec le plus grand intérêt, puisque la population et sa défense vous tiennent à cœur. Ainsi, cela vous permettra de mieux connaître la réalité des Jarnysiens qui bénéficient de nos prestations.

Globalement, nous pouvons constater une hausse des aides attribuées, entre 2015 et 2016, que ce soit sur le poste alimentaire ou sur le poste énergie, aide accordée sous forme de chèques services.

Pour rappel :

- l'aide alimentaire : le CCAS intervient principalement auprès des isolés ou couples sans enfant, le Conseil Départemental prenant en charge les familles avec enfants. Nous constatons effectivement que près de la moitié des aides accordées est en direction du public cible. Nous intervenons majoritairement en direction des minimas sociaux mais ce qui est surtout frappant, c'est que nous pallions aux attentes des droits des organismes (CAF, PE, CPAM, MDPH), du fait des délais d'instruction de plus en plus longs mais aussi à des difficultés de gestion du budget d'où l'importance des professionnels qui accompagnent.

- l'aide aux fluides : nous sommes sur le même profil, 25 familles aidées, isolées ou couples sans enfant, bénéficiaires des minimas sociaux et orientés à part égal par le CIAS ou le CD. Petite remarque, en 2017, nous avons aidé des familles pour la facture de régularisation d'eau suite à l'erreur de Véolia, soit 11 familles pour un montant de 1 280 € - ce qui montre notre réactivité.

Pour être au plus proche des réalités de notre ville et surtout pour adapter nos réponses aux besoins des habitants, tous les acteurs CD, CCAS, associations caritatives se rencontrent en moyenne trois fois dans l'année. Cela nous permet de réajuster nos modalités d'intervention, de coordonner nos aides.

L'aide sociale facultative est subsidiaire, elle intervient en complément de l'intervention du conseil départemental. Pour information, 5 secours exceptionnels, 52 FSL énergie et 28 aides alimentaires ont été accordés à des Jarnysiens.

Au-delà de ce que la ville peut accorder au titre de l'ASF, nous avons la chance d'avoir sur notre territoire 4 associations caritatives : Restos du cœur, Secours catholique, Croix rouge et Secours populaire. Nous pouvons aussi considérer que Prendre un enfant par la main soutient des enfants Jarnysiens. Associations que nous soutenons à plusieurs titres, sous forme d'une subvention et avec la mise à disposition de locaux, charges comprises, le prêt de véhicule et pour finir l'intervention des services techniques si nécessaire. Ce qui témoigne de notre volonté de travailler en partenariat, de nos valeurs de solidarité en direction des Jarnysiens, de notre reconnaissance de l'importance de l'action de ces bénévoles pour notre population en difficultés et tout ceci de manière pérenne.

Nous partageons avec les acteurs du territoire, la responsabilité de la solidarité en direction des personnes en situation de précarité. La solidarité est souvent perçue comme une source de dépenses alors que pour nous, élus, elle est un investissement social. Nous revendiquons une solidarité qui conduit à une mixité sociale pour ne laisser personne sur le côté et qui, par l'échange, permet de ne pas perdre pied.

Pour les subventions, nous venons de voter :

- Secours catholique : 260 €,
- Secours populaire : 900 €,
- Croix rouge : 1 500 €,
- Prendre un enfant par la main – dont le siège administratif est situé à Valleroy : 205 €.
- Les Restos du cœur ne déposent pas de demande de subvention, estimant l'investissement de la ville déjà conséquent.

Pour les charges indirectes, supportées par la ville, nous arrivons à un montant total de 17 772 €. Soit 2 bâtiments pour le SPF, pour un montant total de 5 836 € pour une surface cumulée de 264 m<sup>2</sup>, la Croix Rouge pour 3 068 € pour 187 m<sup>2</sup>, les Restos du cœur pour 8 868 € pour 334 m<sup>2</sup>, le Secours catholique pour 3 600 € pour 101 m<sup>2</sup>.

Il est à rajouter que les associations interviennent au-delà du périmètre de Jarny en aidant des familles des communes extérieures.

Pour les Restos du cœur, 167 familles sont accueillies dont 94 jarnysiennes avec une augmentation de 20 % par rapport à la saison 2016. 67 % de familles avec enfants dont plus de 24 % de femmes seules avec enfants. 22 % de personnes seules. 10 % de retraités, ce qui est nouveau dans le profil des accueillis.

Pour le Secours catholique, 51 familles aidées en aide alimentaire dont 44 jarnysiennes, pour un montant de 1 928 €. Et 22 familles aidées pour notamment les fluides, dont 19 jarnysiennes pour un montant total de 2 961 €. 10% là encore sont des retraités. Près de 55 % vivent du RSA ou du chômage.

Pour le Secours populaire, 147 familles pour 351 personnes jarnysiennes, soit 34 % de la population accueillie.

Pour la Croix rouge, 42 familles dont 15 personnes seules, pour un montant d'aides de 1 989 €. La mission locale :

Pour l'aide au permis que nous avons mise en place en 2015, nous pouvons constater que l'enveloppe est suffisante. Peu de dossiers sont déposés, du fait de la difficulté du jeune à prendre en charge les 300 € à l'inscription. Nous envisageons en lien avec la mission locale pour 2017 de revoir l'attribution de l'aide de la ville et du lions club – en 2 fois, plutôt qu'en 1 seule fois – pour étendre le public et surtout plus le mobiliser vers la démarche.

Notre partenaire mission locale fait une permanence au CIAS les mardi matins et mercredi après-midi. La subvention accordée à la mission locale s'élève à 13 486,97 €.

259 jeunes répartis équitablement entre garçon et fille ont été rencontrés à la mission locale, soit 24% du territoire de la mission locale de Briey et 157 sont accompagnés. Sur ces 157 :

- Près de la moitié des jeunes accueillis ont entre 18 et 21 ans,
- 50 % du public ont un niveau scolaire inférieur au niveau le plus faible,
- Seulement 46 % ont le permis et 37 % disposent d'un véhicule. 60 % disent utiliser les transports en commun.

7 jeunes Jarnysiens – sur 80 ciblés sur le territoire de la mission locale de Briey – sont rentrés dans le dispositif « garantie jeune » en 2015 et y étaient encore en 2016. Et 7 – sur 80 – y sont rentrés en 2016.

Pour toutes ces réalités, nous vous demandons de valider le maintien du montant de la ligne ASF pour un montant de 20 000 €. »

Monsieur BISIAUX fait remarquer à madame GUILLON qui a édité un tableau de présentation du bilan de l'aide sociale facultative que sur ce tableau, n'apparaissent que les 2 dernières années ; monsieur BISIAUX suggère de présenter ce tableau sur les 5 dernières années pour avoir une lisibilité et permettre une comparaison de l'évolution des situations.

Le maire affirme qu'il y a effectivement une dégradation de la situation sociale et promet que le tableau sera transmis.

### **36. CHARTE D'ETHIQUE DE LA VIDEOSURVEILLANCE**

Stéphane Zanier rappelle que par délibération du 29 mars 2010, la ville de Jarny a créé un comité d'éthique répondant aux exigences d'indépendance, d'équilibre et de pluralité, chargé

de veiller à ce que le système de vidéo protection mis en place ne porte pas atteinte aux libertés fondamentales.

Il convient de renouveler les membres de ce comité d'éthique. Il propose de désigner les nouveaux membres suivants :

- Le Président : le maire ou son représentant (Stéphane Zanier)
- Elus : Régis Baudet et Dominique Colnat
- Personnalités qualifiées : Jean Paul Goffez et Claude Jacques
- Un représentant du Commissariat de Police de Conflans-en-Jarnisy
- Deux représentants techniciens de la ville : directeur général des services et directeur des services techniques.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance.

Fait à Jarny, le 20 juin 2017

Le Maire,



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jacky Zanardo', written over a horizontal line.

Jacky Zanardo